

DRÔME ET ARDÈCHE

DRÔME

Nucléaire : la transparence au cœur des débats

Un hasard du calendrier. Deux semaines après la révélation de la plainte d'un ancien cadre de la centrale nucléaire du Tricastin contre EDF, s'est tenue la commission locale d'information. La question de la transparence a notamment été au cœur des débats.

« Peut-on faire confiance à des gens qui trichent ? » Le représentant local de Greenpeace, Alain Volle, a pilonné la direction de la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme), lors de la commission locale d'information du Tricastin (Cligeet), qui s'est tenue jeudi 25 novembre à Valence. Il a profité de la révélation de la plainte d'un ancien cadre contre EDF, il y a deux semaines (*Le Dauphiné Libéré* du 13 novembre), pour mettre en cause la fiabilité des informations transmises par EDF.

■ « On n'est pas là pour raconter des histoires de Bisounours »

« À la Cligeet, on n'est pas là pour raconter des histoires de Bisounours », a ajouté le militant antinucléaire. Roland Desbordes, fondateur de la Criirad*, est aussi monté au créneau : « Il y a des trous dans la raquette. » Et de réclamer une « réunion extraordinaire » afin de revoir « la question de la fiabilité des informations données » lors des séances plénières de la Cligeet.

En face, le directeur de la centrale nucléaire du Tricastin, Cédric Hausseguy, a argumenté pour « démentir formellement » toute dissimulation d'incidents : « Je suis choqué et surpris par certains propos. Nous pouvons avoir des points

de vue différents, mais, en aucun cas, je peux cautionner des déclarations qui remettent en cause la transparence. »

■ « EDF a un engagement très important sur la sûreté et la transparence »

Et d'ajouter : « Nous avons une filière indépendante de sûreté, soit une vingtaine d'ingénieurs à Tricastin, qui peut interpellier la direction s'il faut réanalyser des événements (lire aussi *Le Dauphiné Libéré* du 24 novembre, NDLR). » Il a été rejoint par le représentant FO de la centrale : « On a des points d'achoppement avec la direction sur le montant des salaires, mais j'assure qu'EDF a un engagement très important sur la sûreté et la transparence. »

De son côté, le gendarme du nucléaire s'est défendu de toute connivence avec l'exploitant : « L'ASN (autorité de sûreté nucléaire) n'a pas dit que tout allait bien ces dernières années à Tricastin. Par exemple, à l'automne 2018, on a constaté une fragilité de l'exploitation. On reste vigilante en permanence », a précisé Richard Escoffier, chef du pôle des réacteurs à eau pressurisée à l'ASN. À la demande de la CFDT, il a aussi détaillé comment le gendarme du nucléaire réalisait les contrôles sur les centrales (lire par ailleurs).

Ce débat sur la sûreté et la transparence devrait revenir début 2022, lors de l'enquête publique sur le réacteur 1 de la centrale. C'est le premier du parc nucléaire français à avoir passé la visite des 40 ans.

Robin CHARBONNIER

* La Criirad est la commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité, basée à Valence.



La première «visite des 40 ans» du parc nucléaire français a eu lieu en 2019 à la centrale du Tricastin avec le réacteur n°1. Photo Le DL/Fabrice ANTÉRIOR

LE CHIFFRE

3

C'est le nombre d'« événements significatifs de sûreté » de niveau 1 qui ont été déclarés depuis le début de l'année par la direction de la centrale nucléaire du Tricastin, sans compter les 37 événements de niveau 0. Le classement est réalisé sur l'échelle internationale INES qui compte 7 niveaux, 0 étant un « écart » avec les règles et 7 un « accident majeur ». L'année dernière, 7 événements de niveau 1 et 43 de niveau 0 ont été déclarés à l'ASN par la centrale du Tricastin.

« Le salarié est en conflit ouvert avec sa direction »

Le quadragénaire qui a porté plainte contre EDF était chef de service conduite à la centrale nucléaire du Tricastin entre 2016 et 2018. Il manageait environ 300 salariés avant d'être évincé de son poste. « Ce salarié (actuellement, en arrêt maladie, NDLR) est en conflit ouvert avec sa direction depuis plusieurs années », souligne Cédric Hausseguy, directeur de la centrale, pour indiquer que le dépôt de plainte ressemble, selon lui, à un règlement de compte. Le responsable met en avant les deux enquêtes qui ont été initiées à la suite des accusations de harcèlement par ce salarié : « L'une a été menée par un cabinet indépendant et l'autre par l'inspection du travail. Plus de 65 salariés ont été interrogés. Aucun harcèlement n'a été avéré. » Le directeur précise aussi que l'ancien cadre a porté plainte auprès du parquet de Valence : « La plainte a été classée sans suite à l'été 2020. » Enfin, le directeur n'a pas non plus manqué de rappeler que les requêtes de l'ancien cadre de la centrale devant les prud'hommes, en première instance et en appel, ont été déboutées.

Les pouvoirs du gendarme du nucléaire renforcés

« On va au-delà des chiffres. Il y a des audits, des évaluations précises, approfondies avec des visites sur le terrain et des entretiens avec les salariés. » À la demande de la CFDT, Richard Escoffier, chef du pôle des réacteurs à eau pressurisée à l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), a expliqué comment les contrôles étaient réalisés sur les sites nucléaires, dont les centrales, notamment quand un « événement » était déclaré par l'exploitant.

« En général, on a un échange téléphonique. Puis, dans un délai de 48 heures maximum, on reçoit la déclaration de cet événement et on l'analyse. On peut parfois envoyer une équipe d'inspecteurs sur place pour mieux comprendre ce qui s'est passé. » Et s'il y a des « écarts répétitifs » avec la réglementation, des inspections « décodées » sont prévues.

■ Sanctions financières

Depuis la loi sur la transition énergétique, les pouvoirs de l'autorité de sûreté nucléaire ont été renforcés. L'ASN a désormais la possibilité de décider d'« astreintes journalières » si des exploitants comme EDF tardent à respecter des préconisations. En clair, des sanctions financières, qui ont pour but d'être dissuasives, peuvent être mises en place.

■ Une plateforme pour les lanceurs d'alerte

Fin 2018, le gendarme du nucléaire a mis en place « un dispositif de signalements » sur son site internet (asn.fr). « On a reçu pour l'instant 134 signalements. Un service les traite systématiquement, tient un registre et interagit avec les inspecteurs pour vérifier la teneur de ces signalements », précise Richard Escoffier.

L'INFO EN +

■ Nouveau renforcement de la digue

C'était un coup de tonnerre dans le secteur du nucléaire. En septembre 2017, l'ASN (autorité de sûreté nucléaire) a fait arrêter les quatre réacteurs de 900 mégawatts de la centrale du Tricastin. Pour le gendarme du nucléaire, EDF avait trop traîné pour renforcer la digue afin de faire face à un puissant séisme. Après des premiers travaux réalisés en urgence, la deuxième phase du chantier est menée depuis la semaine dernière. Il s'agit de « créer des colonnes ballastées » pour monter encore le niveau de sûreté en cas de tremblement de terre.

■ « Je suis la présidente d'une CLI, pas d'un tribunal »

La Criirad a demandé, via une lettre, à la présidente de la Cligeet, Marie-Pierre Mouton, d'organiser une réunion spéciale pour auditionner le cadre qui a porté plainte contre EDF. Ce qu'a refusé l'élue LR : « Je suis la présidente d'une CLI, pas d'un tribunal. »

EN PARTENARIAT AVEC
LIDL Banques Alimentaires

LES 26, 27 & 28

Plus de 140 fruits & légumes
chaque jour
en supermarché

Marché

DU VENDREDI 26 NOV
AU DIMANCHE 28